SUNNY ASSET MANAGEMENT

SUNNY PATRIMOINE 2.0

rapport annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....3

rapport d'activité 12

rapport du commissaire aux comptes.....16

comptes annuels 19

bilan 20

actif 20

passif 21

hors-bilan.....22

compte de résultat.....23

annexes 24

règles & méthodes comptables 24

évolution actif net 29

compléments d'information 30

inventaire.....44

Société de gestion	SUNNY ASSET MANAGEMENT 129, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG ET AUTRES Tour FIRST - 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie Signataire : Monsieur David KOESTNER
Commercialisateur	SUNNY ASSET MANAGEMENT

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Part R : capitalisation

Part F : capitalisation

Part I : capitalisation

Part A : capitalisation

Objectif de gestion

L'objectif de gestion de SUNNY PATRIMOINE 2.0 (le FCP) est la réalisation, sur un horizon d'investissement moyen terme de 3 ans minimum, d'une performance nette annualisée supérieure à l'€STR plus 228.5 points de base pour les parts R et F, d'une performance nette annualisée supérieure à l'€STR plus 308.5 points de base pour la part I et d'une performance nette annualisée supérieure à l'€STR plus 358.5 points de base pour la part A. Cet objectif est recherché par l'allocation active principalement entre des stratégies de gestion obligataires telles que le portage, les stratégies directionnelles, ou la valeur relative. Ces stratégies de portage, de recherche d'expositions directionnelles et de valeur relative sont combinées entre elles dans le but de former trois principaux moteurs de performance. De cette combinaison par styles de stratégies découle l'allocation entre les principales classes d'actifs traitées, que sont les taux, les devises, et les actions en direct ou par l'intermédiaire d'indices.

Indicateur de référence

Historique de l'indicateur de référence :

. Du 18/01/2013 au 28/12/2018, l'indice Exane Convertible Index Euro

. Du 28/12/2018 au 01/12/2021 l'Eonia.

. Depuis le 01/12/2021, l'€STR.

L'€STR est un nouvel indice développé par la BCE (Banque Centrale Européenne) ; il reflète les coûts d'emprunts au jour le jour en euro non garantis des banques de la zone euro vis-à-vis de contreparties financières. Il remplace l'Eonia publié par l'EMMI (European Money Markets Institute) et calculé sur la base de l'€STR (Euro Short Term Rate) +8.5 bps depuis le 2 octobre 2019. L'Eonia, Euro Overnight Index Average, correspondait à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. La FSMA, Financial Services and Markets Authority, l'autorité de régulation des marchés financiers belge, a autorisé le 2 juillet 2019 l'EMMI pour le calcul de l'EONIA qui continuera de le publier tous les jours de TARGET jusqu'au 3 janvier 2022, date à laquelle l'EONIA sera supprimé.

Des informations complémentaires sont accessibles via le site internet https://www.emmi- benchmarks.eu/euribor-eonia-org/eonia-rates.html

L'administrateur de €STER bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Stratégie d'investissement

A. Description des stratégies utilisées

La stratégie d'investissement vise à déployer une gestion dynamique et flexible sur les principales classes d'actifs de Taux, Crédit, Devises et des Actions des marchés internationaux. Cette gestion est organisée selon un process principalement discrétionnaire et enrichi pas des outils d'aide à la décision. La sélection des instruments de crédit repose donc sur une analyse interne du risque de crédit dont le risque de défaut, leur cession ou acquisition ne se fait pas sur le critère de la notation des agences de notation. La sélection des actions, des indices ou ETF actions s'opère sans contraintes sectorielles, de taille de capitalisation ou de zones géographiques. Elle s'appuie aussi sur de l'analyse macroéconomique, des rotations sectorielles et de l'environnement du marché obligataire pour affiner ses analyses et décisions d'investissement.

Des styles de stratégies de gestion orientent le processus d'allocation entre les actifs risqués (actions, obligations émergentes et obligations « haut rendement », dit titres spéculatifs) et les actifs réputés moins risqués. Des stratégies plus tactiques, visant à augmenter ou neutraliser temporairement les positions du portefeuille sont également mises en place en particulier au travers de dérivés.

Le FCP met en oeuvre en particulier trois principales stratégies de gestion, déployées selon les modalités suivantes

- La première catégorie de stratégies, dite de « portage », consiste à investir dans des obligations et de les détenir jusqu'à leur échéance étant précisé que ce type de stratégie comporte un risque de défaut et des coûts de couverture et que la gestion pourrait être amenée à saisir des opportunités sur le marché obligataire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. Ce portage peut se réaliser de deux façons :
  - Par l'investissement sur des obligations du secteur public ou privé à taux actuariel attractif et de maturités courtes (inférieures à trois ans). L'objectif sera ainsi de capter des rendements élevés. Le choix des émetteurs, OCDE ou non OCDE, repose sur les analyses internes de l'équipe de gestion. Le risque de taux et crédit sera piloté au sein de la fourchette de maturité [0-3 ans].
  - Par l'exposition aux différentiels de taux courts des principales zones géographiques au travers de leurs devises. Cette stratégie consiste donc en une gestion active des principales devises contre les devises de pays non OCDE ou émergents. Principalement, la gestion se portera sur les devises des blocs Afrique, Asie, Dollar (non US) contre les trois devises de référence EUR, USD, JPY.
- La deuxième catégorie de stratégies dite « directionnelle » consiste, principalement, à se porter acheteur (« long ») d'obligations ou vendeur (« court ») au travers de dérivés de manière à s'exposer intentionnellement aux variations haussières ou baissières des prix de ces actifs. Cela consiste notamment à mener une gestion active des sensibilités taux et crédit du portefeuille aux principaux mouvements des marchés obligataires gouvernementaux et non gouvernementaux mondiaux. La fourchette de sensibilité de l'OPCVM est comprise entre -6 et +10. Cette démarche est effectuée en trois temps :
  - Allocations en obligations réputées risquées ou non risquées de maturité supérieure à trois ans ;
  - Une fois cette allocation effectuée, les points de courbe choisis sont regroupés dans les fourchettes de maturités suivantes : [3-7 ans], [7-15 ans] et [15-30 ans] afin de positionner la sensibilité du portefeuille sur les courbes de taux conformément aux vues de marché et de pouvoir gérer les risques de déformation des courbes.
  - La dernière étape réside dans le choix des émetteurs eux-mêmes (sélection du pays émetteur à l'intérieur de la zone, sélection de l'entreprise à l'intérieur du secteur privé.)
- La troisième catégorie de stratégies, dite de « valeur relative », consiste à tirer profits des écarts de valorisation constatés au sein des classes d'actifs, ou entre classes d'actifs, par des opérations réputées "marché neutre » ou décorrélées de l'évolution des marchés. A titre d'exemple, des stratégies de pentification ou d'aplatissement entre deux points d'une courbe de taux sont mises en place (exemples : 2 ans contre 10 ans, 3mois dans 3 mois contre 3 mois dans 6 mois). Cette catégorie de stratégies utilisera les capacités d'amplification des Instruments Financiers à Terme fermes, ou conditionnels, pour se déployer.

Le positionnement et la performance induite par les stratégies présentées demeurent fonction des anticipations du gérant.

B. Description des catégories d'actifs et de contrats financiers dans lesquels le FCP entend investir et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

1. Titres de créance, instruments du marché monétaire

Fourchette de détention

Investissement entre 0% et 100% de l'actif net, voire 110% du fait dela possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs

La répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Le FCP pourra investir éventuellement dans des titres émis par des émetteurs du secteur public et privé de pays émergents (hors OCDE), sans contrainte de notation, avec une exposition comprise dans la fourchette -35%/+65% de l'Actif net.

Répartition dette privée/publique

La répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Niveau de risque de crédit envisagé

maximum 100% de l'Actif net, voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire.

Critères relatifs à la notation

Le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation est Investment Grade ou inférieure à Investment Grade, ou dans des titres et/ou des émetteurs non notés. L'investissement maximum en obligations Haut Rendement, dit titres spéculatifs, est de 85%.

Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable

- Titres de créance: obligations, obligations indexées, titres de créance seniors ou subordonnés à l'exclusion des obligations dites « Contingent Convertibles ».
- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : Bons du Trésor, Bons du Trésor à intérêt annuel, billets de trésorerie, certificat de dépôt, et Euro Commercial Paper.

2. Actions

Le FCP pourra investir dans cette catégorie d'actifs jusqu'à un maximum de 50%. Par contre, grâce à l'utilisation, de produits dérivés, d'indices, d'OPC ou d'ETF actions, les limites d'exposition à cette classe d'actifs seront comprises entre -50%/50% de l'Actif.

La sélection des actions s'opère sans contraintes sectorielles, de taille de capitalisation ou de zones géographiques.

3. Détention d'actions ou parts d'OPC

Inférieure à 10%.

Fourchette de détention

Investissement entre 0 et 10% de l'actif net.

Nature juridique des instruments utilisés

Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, OPCVM ou non. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Les FIA (y compris les fonds indiciels cotés), de droit français ou étranger, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, OPCVM ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France, sous réserve du respect des 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- Des zones géographiques (pour avoir une exposition sur des marchés émergents par exemple) ;
- Des secteurs d'activité spécifiques.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT à hauteur de 10% de son actif net.

4. Instruments dérivés

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme simples (fermes et conditionnels) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré dont les types, la nature des risques et la nature des interventions sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Ils permettent de réduire ponctuellement l'exposition du portefeuille à une classe d'actifs lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou d'augmenter l'exposition à une classe d'actifs lorsque les perspectives de celle-ci lui semblent favorables.

LE FCP est exposé en net au risque des indices sur actions dans la limite de -50% / +50% de l'Actif. Cela signifie qu'une hausse de 10% des indices des actions présents dans le FCP peut conduire à une perte de -5% ou à un gain de +5%.

	TYPE DE MARCHE			NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
Nature des instruments utilisés	**Admission sur les marchés réglementés**	**Marchés organisés**	**Marchés de gré à gré**	**Actions**	**Taux**	**Change**	**Crédit**	**Autre(s) risque(s)**	**Couverture**	**Exposition**	**Arbitrage**	**Autre(s) stratégie(s)**
Contrats à terme (futures) sur												
Actions												
Taux	X	X	X		X				X	X	X	
Change	X	X	X		X	X			X	X	X	
Indices-OPC-ETF	X	x	X	X					X	X	X	
Options sur												
Actions												
Taux	X	X	X		X				X	X	X	
Change	X	X	X		X	X			X	X	X	
Indices-OPC-ETF	X	x	X	X					X	X	X	
Swaps*												
Actions												
Taux			X		X				X	X	X	
Change			X			X			X	X	X	
Indices												
Change à terme												
Devise(s)			X		X	X			X	X	X	
Dérivés de crédit												
Credit Default Swap (CDS)			X				X		X	X	X	
Contrat For Difference (CFD)			X				X		X	X	X	

* *Le FCP pourra conclure des contrats d'échange de gré à gré sur rendement global («Total Return swap » ou « TRS ») en couverture comme en exposition, avec comme sous-jacent des actifs éligibles au fonds appartenant à la section « Description des catégories d'actifs et des contrats financiers » cités plus haut.*

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un TRS est de 100% de l'actif net.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- Couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc. ;
- Exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

Le recours aux instruments dérivés respectera la borne maximale d'exposition prévue pour chaque classe d'actifs en additionnant l'exposition directe et indirecte, sans la recherche d'effet de levier au-delà de la borne maximale.

L'exposition directe et indirecte au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité taux du FCP dans une fourchette comprise entre -6 et +10.

L'exposition directe et indirecte au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 300 % de l'actif net du fonds.

La concentration sur une seule et même devise étrangère OCDE, comme non OCDE, est limitée à 50% de l'actif net.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Concernant les Contrats financiers de gré à gré, dont les TRS, les contrats à terme sur le change, ainsi que les Swaps de change, les contreparties sont des établissements de crédit sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie, notamment par le versement d'une marge initiale et de collatéral. Ainsi, des conventions-Cadre FBF ou ISDA[1] relatives aux opérations sur instruments financiers à terme, complétées par un document Annexe de Remise en Garantie (ARG) sous la norme ISDA[1]2016 ou ISDA Credit Support Annex pour la marge variable et le collatéral, encadrent les obligations et devoirs de chaque partie selon les normes réglementaires en vigueur.

[1] *ISDA : Association Internationale des Swaps et Dérivés*

La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

5. Titres intégrant des dérivés

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés, de nature simple et non complexe, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

	NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
Nature des instruments utilisés	**Actions**	**Taux**	**Change**	**Crédit**	**Autre(s) risque(s)**	**Couverture**	**Exposition**	**Arbitrage**	**Autre(s) stratégie(s)**
Warrants sur									
Actions									
Taux		X	X	X		X	X	X	
Change		X	X	X		X	X	X	
Indices		X	X	X		X	X	X	
Bons de souscription									
Actions									
Taux									
Change									
Indices									
Obligations convertibles									
Obligations échangeables	X	X		X		X	X		
Obligations convertibles	X	X		X		X	X		
Obligations convertibles contingentes									
Produits de taux callable		X				X	X		
Produits de taux puttable		X				X	X		
Titres négociables à moyen terme/EMTN structurés									
EMTN/BMTN		X		X			X		
EMTN structurés									
Autres (à préciser)									

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion

- Couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus.

6 - Dépôts

Le FCP pourra utiliser des dépôts au sens du Code Monétaire et Financier en euros ou en devises dans la limite de 20% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit pour pouvoir profiter des opportunités de marché, et pour une durée maximale de douze mois. L'utilisation des dépôts en euros ou en devises fera partie intégrante de la stratégie d'investissement.

7 - Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours de manière ponctuelle à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations seront réalisées dans la limite de 10% de son actif net.

8 - Opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres

La Société de Gestion pourra effectuer des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres (aussi appelées opérations de financement sur titres) à hauteur de 100% de l'actif.

Nature des opérations utilisées

- Prises et mises en pension par référence au Code Monétaire et Financier ;
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- Gestion de trésorerie ;
- Optimisation des revenus et de la performance du FCP.

Les actifs pouvant faire l'objet de telles opérations seront les actifs décris dans la partie « Description des catégories d'actifs » de ce prospectus.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat- cadre entre la Société de Gestion et la contrepartie définissant les modalités du collatéral et de sa liquidité, selon les normes de l'ICMA, International Capital Market Association, ou de l'AFTI-FBF, Association Française des Professionnels des Titres- Fédération Française de Banque.

Informations sur l'utilisation des cessions et acquisitions temporaires de titres

L'utilisation des cessions temporaires de titres aura pour objet de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM pourra conclure des prises en pension au titre du replacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pensions pour répondre aux besoins de liquidité.

Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres seront garanties selon les principes décrits à la section « Contrats constituant des garanties financières » ci-dessous.

Les opérations de cessions temporaires de titres seront conclues avec des intermédiaires financiers agissant en tant qu'agent ou principal.

Rémunération : des informations complémentaires figurent au paragraphe frais et commissions

Contrats constituant des garanties financieres

Dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres, et des opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, le FCP peut consentir et recevoir à titre de garantie financière (collatéral) des instruments financiers et des espèces.

Les garanties financières reçues en espèces, et réinvesties le cas échéant, ne peuvent l'être que de manière diversifiée et :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de qualité Investment Grade ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension, à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le FCP puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

Les garanties financières reçues autrement qu'en espèces (instruments financiers) ne peuvent être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les titres reçus en garantie doivent respecter les critères fixés par la réglementation et doivent être octroyés par des établissements de crédit ou autres entités respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier. Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés par la politique d'éligibilité des garanties financières de la Société de Gestion conformément à la réglementation en vigueur et englobe les catégories ci-dessous :

- Garanties financières en espèces dans différentes devises selon une liste prédéfinie tel que l'Euro et l'USD ;
- Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique d'éligibilité des garanties financières définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune des garanties financières en fonction de règles qui dépendent de leurs caractéristiques propres. Elle précise également, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de diversification des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties. Notamment, Le FCP pourra recevoir des garanties en titres de dettes d'Etats membres de la zone euro.

La Société de Gestion procèdera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market).

Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Les risques associés aux opérations de financement sur titre, aux contrats financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

Profil de risque

Les instruments financiers dans lesquels le fonds sera investi connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque discrétionnaire

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de haut rendement

Le FCP peut être exposé aux obligations à caractère spéculatif en direct ou par le biais d'OPC. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite «Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à l'investissement en titres de pays émergents

Le FCP peut être exposé directement ou indirectement aux titres de créances des marchés émergents, ou indirectement aux actions via des indices des pays émergents. L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque actions

En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds est susceptible de baisser du fait de son exposition indirecte aux indices action.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.

Risque en matière de durabilité

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Au regard de l'objectif et de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, les risques de durabilité ne sont pas jugés pertinents, même s'ils sont intégrés de manière globale dans le processus d'analyse.

De même, les principales incidences négatives de ces risques dans les investissements de l'OPCVM sur les facteurs de durabilité ne sont pas prises en compte.

Risque de change

Le porteur de parts du FCP pourra être exposé au risque de change. Le FCP pourra être investi jusqu'à 300% sur des instruments financiers libellés dans une devise autre que l'Euro (exemple : USD, CHF, SEK, GBP, NOK, DKK…). La concentration sur une seule et même devise étrangère OCDE, comme non OCDE, est limitée à 50% de l'actif net. Ainsi, en cas d'évolution défavorable des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Risque instruments dérivés

Concernant les instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé, ou négociés de gré à gré, la valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risques spécifiques liés aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré

Le Fonds réalisant des opérations de gré à gré sera confronté au risque de non-respect, par la contrepartie, de ses obligations, entraînant des pertes pour le Fonds.

Risque lié aux arbitrages

L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipé) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (anticipations erronées : hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque lié aux d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières

Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le FCP tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le FCP ne puissent pas rembourser la contrepartie).

Risque de liquidité

Dans certaines situations, les investissements peuvent devenir relativement illiquides, une situation rendant difficile, voire impossible, de les céder aux prix cotés sur les diverses bourses de valeurs. De ce fait, la capacité du fonds à réagir aux mouvements de marché peut être amoindrie et le fonds peut subir des mouvements de prix défavorables lors de la liquidation de ses investissements.

Risques spécifiques liés aux obligations perpétuelles

Outre les risques habituels associés aux investissements en titres de créance, tels que, entre autres, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt ou le risque de liquidité, les investissements en obligations perpétuelles peuvent en particulier comporter le risque supplémentaire suivant : risque d'extension de la durée de rachat qui se traduira par une baisse significative de la valorisation du titre.

Risques spécifiques liés aux obligations convertibles, échangeables et obligations remboursables en actions

Les obligations convertibles, obligations échangeables et obligations remboursables en actions peuvent être converties en actions ordinaires ou préférentielles. Ces catégories de titres étant susceptibles de payer des intérêts fixes, la valeur de ces titres tend à diminuer à mesure que les taux d'intérêts augmentent. En raison de la conversion, la valeur des titres tend également à varier en fonction de la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents (actions ordinaires ou privilégiées), bien que cette variation soit moindre que pour des titres (actions ordinaires ou privilégiées) détenus directement.

Garantie ou protection

Néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le FCP s'adresse à tous souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant l'investissement en titres de créance tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive.

Les parts I et A sont plus particulièrement destinées aux personnes morales (institutionnels …).
Sur décision de la Société de Gestion, la période de souscription de la part A, initialement limitée du 28/12/2018 au 31/12/2019, a été étendue jusqu'à la dernière valeur liquidative de l'exercice 2020.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnels, de ses besoins actuels et à moyen terme (3 ans).

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Cas des "U.S. Persons"

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm.

Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdites à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

Durée de placement recommandé : trois (3) ans au moins.

Indications sur le régime fiscal

a) Au niveau du FCP

- L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés ;
- Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

b) Au niveau des porteurs

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.sunnyam.com.*
- *Le document d'information clé et le prospectus sont disponibles sur le site www.sunny-am.com. Les rapports annuels, les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à Sunny Asset Management - Service commercial - 129, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél : 01 80 27 18 60. email : contact@sunnyam.com.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 27 décembre 2012.*
- *Date de création du Fonds : 18 janvier 2013.*

rapport d'activité

Performances

	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2021	Valeur Liquidative de clôture 30/12/2022	Performance[1] sur l'exercice
PART R FR0011365642	105,13	113,85	8,29 %
Part I FR0011365667	1132,91	1237,52	9,23 %
Part F FR0011365659	105,43	115,41	9,47 %
Part A FR0013387909	1029,29	1123,3	9,13 %
Indicateur de référence			2,32 %

Indicateur de référence :

Depuis le 01/12/2021 : STR

Du 28/12/2018 au 01/12/2021 : EONIA devenu l' STR+8.5bps le 02/10/2019

Avant le 28/12/2018 : Exane Convertibles Index Euro

1) Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Résumé économique et financier de l'année 2022

La macroéconomie de 2022 a été caractérisée par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, la croissance économique mondiale fut modérée en raison de la grande incertitude entourant la pandémie de COVID-19, de la perspective de nouveaux variants, de la distribution inégale des vaccins et de la volatilité persistante des marchés. De nombreux pays développés furent confrontés à des défis liés aux tensions commerciales, aux conflits géopolitiques et à la coopération dans la lutte contre les problèmes environnementaux.

Deuxièmement, l'innovation technologique et l'économie numérique ont continué à évoluer rapidement, alimentées par les progrès de l'intelligence artificielle, de la blockchain, de l'informatique quantique et des applications décentralisées

Troisièmement, les changements climatiques et la durabilité sont restés des défis majeurs qui ont affecté tous les secteurs et toutes les régions du monde. Les gouvernements, les industries et les consommateurs ont dû accélérer leurs efforts pour réduire les émissions de carbone, s'adapter aux impacts climatiques et promouvoir les économies circulaires.

Dans l'ensemble, l'environnement de 2022 fut complexe, multiforme et imprévisible. Cependant, avec les bonnes stratégies, le fonds Sunny Patrimoine 2.0 a pu en tirer profit.

Politique de gestion de l'année 2022

Les stratégies du fonds furent comme prévu directionnelles et en valeur relative. En directionnalité, le fonds a principalement porté une duration aux taux d'intérêt négative, afin de profiter de la remontée des taux que nous percevions dans les pays développés comme les US ou l'Europe. Cette stratégie fut exprimée en futures et options pendant la première partie de l'année puis en Swaps de taux en 2e partie, dans lesquels SP2.0 est venu payer les taux fixes de type OIS ou SOFR américains.

Sur les actions, les principales opérations furent les suivantes : short du Nasdaq, long de put MBB US par exemple afin de jouer la thématique du durcissement des conditions financières.

Sur les matières premières, le fonds s'est porté d'ETF actions reflétant des sous-secteurs NRJ du S&P 500 qui ont pu profiter des tensions liées aux matières premières pendant le conflit en Ukraine.

Sur les devises, le fonds a pu profiter de la dépréciation du PLN contre le CHF pendant le début du conflit.

La VaR 99 % 1j du fonds en moyenne fut gérée autour de -2.5% permettant au fonds de réaliser une volatilité ex post des rendements inférieurs à 10 %.

Le fonds signe une performance de 9,23 % sur la part I et +8,29 % sur la part R.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice

En avril 2022, une restriction de souscriptions pour les ressortissants russes et biélorusses a été rajoutée..

Indication des changements à venir

Les parts F seront absorbées par les parts R en avril 2023.

Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier

Au 30/12/2022, le fonds détenait 0 32 % du fonds Sunny Recovery, géré par la Société de gestion, fonds de valeurs en retournement pour une diversification value moins exposée aux cycles économiques.

Information relative aux instruments financiers dérivés et la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers de gré à gré

Au cours de l'exercice sous revue, le fonds a eu recours à des produits dérivés (future sur indice taux, sur indice actions et sur devise ; option sur taux, sur ETF, sur Indices actions, CDS ; swaps sur taux ; change à terme).

Au 30/12/2022, le fonds comprenait les dérivés OTC suivants : CDS, swaps de taux et change à terme

Les contreparties à ces opérations étaient : SGCIB, JP Morgan et HSBC

Le montant total des collatéraux s'élevait à : 2 310 000 , soit 2,45 % de l'actif.

Les garanties financières reçues ou données par le fonds sont uniquement en espèces en Euro ou en devises et réinvesties uniquement en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR)

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Mouvements et Commission de Surperformance

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 152 % en 2022.

Au 30/12/2022, une commission de surperformance a été prélevée de 0,20 % pour la part R, de 0,41 % pour la part I et de 1,69% pour la part A.

Risque Global :

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du Calcul de la VaR absolue, avec un seuil de confiance de 95 % à 5 jours ouvrables, avec une limite de 10 %. Au cours de l'année 2021, le niveau moyen de la Var a été de 1,95 % pour un minimum de 0,38 % et un maximum de 5,6 %.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation :

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : http:\www.Sunny-am.com

Sélection des intermédiaires financiers et contreparties

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Règlementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

• la capacité de négociation,

• la réactivité,

• la qualité de traitement.

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, veuillez nous contacter en accédant à l'URL suivante : https://www.sunny-am.com/contact/

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet www.sunny-am.com .

Information sur les critères ESG

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence.

Les investissements sous-jacents dans cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Information sur la politique de rémunération

1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

En raison de sa taille et de celle des OPCVM que la Société de Gestion de Portefeuille gère, de son organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la non-complexité de ses activités, la Société de Gestion de Portefeuille n'a pas créé un comité de rémunération. Cependant, le conseil d'administration, organe de surveillance, donne son aval pour la rémunération brute annuelle des salariés supérieure à 80 000 .

Le personnel identifié comprend les membres du personnel de la Société de Gestion, « preneurs de risque », soit les gérants y compris les membres de la direction générale, et les personnes exerçant une fonction de contrôle.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable de rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune part variable.

3. Rémunération variable

a.Intéressement

Des commissions de surperformance rémunèrent la Société de Gestion de Portefeuille dès lors que l' a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance n'a pas dépassé celle de l'Indicateur de Référence depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à l'Indicateur de Référence. (cf. prospectus de chaque OPC).

Le personnel identifié peut recevoir une part sur cette commission de surperformance étalée dans le temps conformément à la loi, selon le fonds dont il a la responsabilité, en fonction de la surperformance éventuellement réalisée par le dit fonds.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice : 2022 (sur la base du meilleur effort)

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
12	1 909 668€	444 052€

** Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.*

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion non encore audité.Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la nouvelle règlementation SFTR.

rapport du commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Sunny Patrimoine 2.0

Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Sunny Patrimoine 2.0,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Sunny Patrimoine 2.0 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner

comptes annuels

BILAN actif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**84 458 715,37**	**24 588 903,25**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 747 874,56	1 776 359,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	76 941 166,75	20 731 137,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	297 528,00	298 563,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	179 856,68
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 993 520,88	1 169 117,32
Autres opérations	3 478 625,18	433 869,20
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**33 740 029,93**	**31 391 287,86**
Opérations de change à terme de devises	29 154 063,49	30 074 691,83
Autres	4 585 966,44	1 316 596,03
Comptes financiers	**9 871 491,36**	**931 204,78**
Liquidités	9 871 491,36	931 204,78
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**128 070 236,66**	**56 911 395,89**

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	82 989 205,86	22 487 703,04
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 941 057,82	501 422,70
• Résultat de l'exercice	-801 149,73	322 645,46
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**94 129 113,95**	**23 311 771,20**
Instruments financiers	**3 958 850,27**	**1 718 922,86**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 993 520,88	765 453,22
Autres opérations	1 965 329,39	953 469,64
Dettes	**29 950 628,68**	**30 226 972,89**
Opérations de change à terme de devises	29 468 589,58	30 205 332,26
Autres	482 039,10	21 640,63
Comptes financiers	**31 643,76**	**1 653 728,94**
Concours bancaires courants	31 643,76	1 653 728,94
Emprunts	-	-
Total du passif	**128 070 236,66**	**56 911 395,89**

HORS-bilan

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	59 515 420,64	8 271 035,74
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	66 715 850,00	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	797 706 171,99	16 269 444,03
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	854 466 996,64
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	3 986 660,00	13 906 620,00
- Swaps	1 347 718 708,00	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	142 992,76	646,78
• Produits sur actions et valeurs assimilées	39 444,48	417,12
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	784 804,87	383 900,27
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-5 690,95
Total (I)	**967 242,11**	**379 273,22**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-99 321,47	-33 360,30
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-99 321,47**	**-33 360,30**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**867 920,64**	**345 912,92**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 075 759,21	-136 231,59
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-207 838,57**	**209 681,33**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-593 311,16	112 964,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-801 149,73**	**322 645,46**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 du 2 octobre 2003 relatif au plan comptable des OPCVM et ses mises à jour ultérieures.

Méthodes d'évaluation

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché Indices
Actions et valeurs assimilées

Les indices actions et valeurs assimilées sont évalués sur la base du cours de clôture du jour.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu de Bloomberg à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Actions et parts d'OPC

Les actions ou parts d'OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

Le risque global des instruments financiers à terme fermes et conditionnels est mesuré à partir de la méthode de la valeur en risque.

Devises Spot

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BLOOMBERG Fixing (BFIX)

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

- Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis ;
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis ;

- Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis ;
- Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPCVM.

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps

Les contrats d'échange de devises sont valorisés à leur valeur de marché à l'aide de modèles de marchés standards (méthode actuarielle d'actualisation des flux financiers).

- En cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme

La détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux OIS de chaque devise du contrat.

Credit Default Swap

Les CDS sur un émetteur ou un indice sont valorisés à l'aide du modèle standard ISDA fondé sur le modèle à intensité de défaut. Une structure par terme des probabilités de survie est déduite de la courbe de spread de l'émetteur ou de l'indice. La valorisation est alors déduite par actualisation des flux financiers qui doivent être pondérés par la probabilité de survie de l'émetteur. Une hypothèse de taux de recouvrement est fixée en fonction de la subordination de la dette du contrat.

CFD

La valorisation des CFD se fait en prenant le prix de clôture de l'action sous-jacente multiplié par la quantité du contrat.

TRS

La valorisation d'un Total return swap se fonde sur la méthodologie de valorisation d'un swap en prenant une jambe correspondant à la performance du sous-jacent du TRS.

Instruments financiers non cotés et autres titres

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à la valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les évaluations ci-dessus ainsi que leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Méthode de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.
Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

annexes

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à 'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	**Part R** : 1,60% TTC Taux maximum **Part F** : 1,60% TTC Taux maximum **Part I** : 0,80% TTC Taux maximum **Part A** : 0,30% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Non applicable	Non applicable Le fonds investissant moins de 10% dans d'autres OPC, il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
Commissions de mouvement Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage) Dépositaire	Prélèvement Sur chaque Transaction	**Par transaction** (valeurs / taux TTC maximum) Valeurs mobilières zone ESES : 6 € Max. marchés émergents : 100 € Produits dérivés listés : 1 € Autres contrats, OTC : 8 € Fonds listés : 25 € OPCVM offshore : 120 €

Frais facturés à 'OPC	Assiette	Taux barème
Société de Gestion	Prélèvement Sur chaque transaction	**Par transaction** En fonction de l'échéance de l'obligation : 0 – 1 an : aucun 1 – 3 ans : 0.05% 3 – 5 ans : 0.08% 5 – 7 ans : 0.12% 7 – 10 ans : 0.14% > 10 ans : 0.23% Valeurs mobilières : 0.30% Opérations OTC : 0.005% Dérivés listés : 0.1€

annexes

Commission de surperformance	Actif net	Part R : 20% TTC de la surperformance positive annuelle au-delà de l'€STR plus 228.5 points de base après frais de gestion, avec High Water Mark Part F : 10% TTC de la surperformance positive annuelle au-delà de l'€STR plus 228.5 points de base après frais de gestion, avec High Water Mark Part I : 20% de la surperformance positive annuelle au-delà de l'€STR plus 308.5 points de base après frais de gestion, avec High Water Mark Part A : 20% TTC de la surperformance positive annuelle au-delà de l'€STR flooré plus 158.5 points de base après frais de gestion, avec High Water Mark

La commission de surperformance pour les parts R, F et I, sera prélevée le 31 janvier 2014, au terme d'une période de 12 mois minimum à compter de la date de constitution du fonds, puis le dernier jour ouvré de chaque année civile suivante. Suite à la mutation du FCP en date du 28/12/2018, la commission de surperformance pour les parts R, F, I et A sera prélevée pour la première fois, s'il y a lieu, le 31 décembre 2019, calculée avec les niveaux de Valeur Liquidative et d'Indicateur de Référence du 28/12/2018, puis le dernier jour ouvré de chaque année civile suivante.

Le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur l'€STR plus 228.5 points de base pour les parts R et F, sur l'€STR plus 308.5 points de base pour la part I et sur l'€STR plus 158.5 points de base, avec un plancher à zéro pour l'€STR, pour la part A.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance nette annuelle de tous frais n'a pas dépassé celle de l'€STR plus 228.5 points de base pour les parts R et F, de l'€STR plus 308.5 points de base pour la part I ou de l'€STR flooré plus 158.5 points de base pour la part A, suite à la mutation, depuis le 28/12/2018 ou depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La méthodologie de calcul de la commission de surperformance est basée sur la comparaison à un fonds fictif indicé sur l'€STR plus 228.5 points de base pour les parts R et F, de l'€STR plus 308.5 points de base pour la part I, ou sur l'€STR flooré plus 158.5 points de base pour la part A, tenant compte des souscriptions réelles et des rachats indicés.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables que si la performance est positive et supérieure à celle de l'€STR plus 228.5 points de base pour les parts R et F, de l'€STR plus 308.5 points de base pour la part I, ou de l'€STR flooré plus 158.5 points de base pour la part A. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis la mutation du fonds).

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.
- Les éventuelles opérations d'acquisition ou de cessions temporaires de titres ainsi que celle de prêt et d'emprunt de titres seront toutes réalisées dans les conditions de marché (taux correspondant à la durée d'acquisition ou de cession des titres) et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis à l'OPCVM.

Politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties

Les gérants établissent une liste des intermédiaires habilités par la Société de Gestion, et qui est régulièrement mise à jour. Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- la capacité de négociation,

- la qualité de l'exécution,

annexes

- la réactivité,
- la contrepartie et la liquidité,
- la qualité de la recherche,
- le corporate access,
- la qualité du suivi des recommandations,
- la qualité de traitement.

Un suivi des intermédiaires est notamment instauré pour prendre en compte les spécificités de chaque classe d'instruments financiers.

Les intermédiaires sont évalués de manière annuelle par la Société de Gestion.

Cette Politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.sunny-am.com.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Part R, F, I et A: Capitalisation.

annexes

2 évolution actif net

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**23 311 771,20**	**11 302 023,73**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	82 116 948,40	15 318 484,73
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-14 659 986,35	-3 939 268,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 305 552,93	951 740,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 705 971,93	-589 751,13
Plus-values réalisées sur contrats financiers	62 186 244,88	14 209 144,49
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-58 603 941,57	-14 440 751,28
Frais de transaction	-1 045 280,36	-465 955,93
Différences de change	569 204,19	503 960,57
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 973 460,16	266 337,65
- Différence d'estimation exercice N	*-2 484 285,83*	*489 174,33*
- Différence d'estimation exercice N-1	*489 174,33*	*222 836,68*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	835 871,29	-13 874,98
- Différence d'estimation exercice N	*712 795,19*	*-123 076,10*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-123 076,10*	*-109 201,12*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-207 838,57	209 681,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**94 129 113,95**	**23 311 771,20**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	600 496,92	-
Obligations à taux fixe	69 052 993,36	-
Obligations à taux variable	7 287 676,47	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	45 574 306,00	-	13 941 114,64	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	66 715 850,00
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	797 706 171,99	-	-	-
Engagements de gré à gré	1 347 718 708,00	-	-	3 986 660,00
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	69 653 490,28	7 287 676,47	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	9 871 491,36
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	31 643,76
Hors-bilan				
Opérations de couverture	45 574 306,00	-	-	-
Autres opérations	506 718 708,00	-	841 000 000,00	797 706 171,99

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 507 982,78	2 160 740,92	53 401 661,57	14 640 551,78	5 230 229,70
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 871 491,36	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	31 643,76	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	28 568 820,00	11 288 539,05	5 716 946,95
Autres opérations	-	319 203 933,69	1 289 220 946,30	537 000 000,00	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CAD	HUF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 671 125,85	-	-	4 233,01
Obligations et valeurs assimilées	9 716 873,91	10 210 641,53	-	182 659,78
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	4 409 705,94	66 405,93	6 340 550,60	3 320 636,10
Comptes financiers	1 927 346,44	66 779,12	8 475,59	736 164,08
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	3 270 700,27	10 082 736,09	6 478 780,15	3 478 844,27
Comptes financiers	-	-	-	31 643,76
Hors-bilan				
Opérations de couverture	68 704 503,69	2 536 006,95	-	-
Autres opérations	549 163 629,99	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**33 740 029,93**
Achats à terme de devises	22 813 512,89
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	6 340 550,60
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	4 570 500,78
Créance de commission de mouvement	13 634,40
Coupon a recevoir	1 831,26
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**29 950 628,68**
Ventes à terme de devises	6 162 148,55
Montant total négocié des Achats à terme de devises	23 306 441,03
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	458 673,25
Provision commissions de mouvements	23 365,85
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0013387909	-	-	660	734 013,70
PART F / FR0011365659	180	20 791,80	9 775,2653	1 126 860,82
PART I / FR0011365667	22 676,8658	27 249 680,31	3 854,0171	4 591 386,85
PART R / FR0011365642	489 494,5018	54 846 476,29	74 135,2897	8 207 724,98
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013387909		-		-
PART F / FR0011365659		-		-
PART I / FR0011365667		-		-
PART R / FR0011365642		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013387909		-		-
PART F / FR0011365659		-		-
PART I / FR0011365667		-		-
PART R / FR0011365642		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013387909		-		-
PART F / FR0011365659		-		-
PART I / FR0011365667		-		-
PART R / FR0011365642		-		-

annexes

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0013387909	**0,30**
PART F / FR0011365659	**1,60**
PART I / FR0011365667	**0,79**
PART R / FR0011365642	**1,58**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**Montant**
Catégorie de part :	
PART A / FR0013387909	**130 140,84**
PART F / FR0011365659	**-**
PART I / FR0011365667	**126 731,35**
PART R / FR0011365642	**111 034,63**

Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**297 528,00**
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-801 149,73	322 645,46
Total	**-801 149,73**	**322 645,46**

PART A / FR0013387909	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-33 710,38	157 796,13
Total	**-33 710,38**	**157 796,13**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART F / FR0011365659	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-518,35	10 268,56
Total	**-518,35**	**10 268,56**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART I / FR0011365667	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-111 265,57	109 40200
Total	**-111 265,57**	**109 40200**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART R / FR0011365642	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-655 655,43	45 178,77
Total	**-655 655,43**	**45 178,77**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

annexes

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 941 057,82	501 422,70
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**11 941 057,82**	**501 422,70**

PART A / FR0013387909	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	971 625,17	165 217,38
Total	**971 625,17**	**165 217,38**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART F / FR0011365659	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	48 382,86	29 843,64
Total	**48 382,86**	**29 843,64**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

annexes

PART I / FR0011365667	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 933 122,15	151 196,84
Total	**3 933 122,15**	**151 196,84**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART R / FR0011365642	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 987 927,63	155 164,83
Total	**6 987 927,63**	**155 164,83**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 18 janvier 2013.

Devise EUR	**30.12.2022**	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	**94 129 113,95**	23 311 771,20	11 302 023,73	14 251 918,99	7 430 416,34

PART A / FR0013387909 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	**6 850,0001**	7 510,0001	8 498,0001	9 568,0471	912
Valeur liquidative	**1 123,3**	1 029,29	958,88	946,73	1 000,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**136,92**	43,01	28,56	-86,56	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART F / FR0011365659 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	**3 301,971**	12 897,2363	15 719,6435	27 326,4727	50 296,0524
Valeur liquidative	**115,41**	105,43	99,54	99,57	106,51
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**14,49**	3,11	1,74	-10,49	2,53

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0011365667 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	**25 120,1917**	6 297,343	572,2202	756,0177	380
Valeur liquidative	**1 237,52**	1 132,91	1 061,41	1 053,21	1 118,11
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**152,14**	41,38	26,63	-102,09	36,40

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART R / FR0011365642 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	**482 771,1999**	67 411,9878	9 874,678	16 865,9351	6 923,0688
Valeur liquidative	**113,85**	105,13	99,36	99,39	106,36
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**13,11**	2,97	1,73	-10,49	2,53

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	5 000,00	606 979,35	USD	0,64
CA13321L1085	CAMECO CORP	PROPRE	5 000,00	105 904,89	USD	0,11
VGG1890L1076	CAPRI HOLDINGS LTD	PROPRE	2 000,00	107 110,16	USD	0,11
US16411R2085	CHENIERE ENERGY	PROPRE	100,00	14 011,02	USD	0,01
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	4 000,00	440 997,85	USD	0,47
US1270971039	COTERRA ENERGY INC	PROPRE	15 000,00	344 342,71	USD	0,37
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	1 000,00	51 779,87	USD	0,06
FR0013506730	VALLOUREC SA	PROPRE	5 910,00	72 515,70	EUR	0,08
JE00BF50RG45	YELLOW CAKE PLC	PROPRE	1 000,00	4 233,01	GBP	0,00
Total Action				***1 747 874,56***		***1,86***
Obligation						
XS2256949749	ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	175 420,54	EUR	0,19
DE000A254YS5	ACCENTRO REAL ESTATE AG 3.625% 13/02/2023	PROPRE	100 000,00	48 929,63	EUR	0,05
FR0013477254	AIR FRANCE KLM 1.875% 16/01/2025	PROPRE	100 000,00	92 439,22	EUR	0,10
XS2403514479	ALMAVIVA THE ITALIAN INN 4.875% 30/10/2026	PROPRE	100 000,00	94 967,13	EUR	0,10
XS1859337419	ALTICE FRANCE SA 5.875% 01/02/2027	PROPRE	200 000,00	180 257,11	EUR	0,19
DE000A19W2L5	AMS AG 0% CV 05/03/2025	PROPRE	200 000,00	155 278,00	EUR	0,16
XS2195511006	ANS AG 6.0% 31/07/2025	PROPRE	400 000,00	385 380,00	EUR	0,41
XS2189356996	ARDAGH PKG FIN HLDGS USA 2.125% 15/08/2026	PROPRE	200 000,00	167 980,67	EUR	0,18
FR0013425170	ARKEMA VARIBALE PERPETUAL	PROPRE	600 000,00	564 646,19	EUR	0,60
FR0013251170	AUTOROUTES DU SUD DE LA 1.125% 20/4/2026	PROPRE	600 000,00	559 717,23	EUR	0,59
XS2251742537	AVANTOR FUNDING INC 2.625% 01/11/2025	PROPRE	700 000,00	666 883,58	EUR	0,71
XS2112335752	BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01/03/2026	PROPRE	100 000,00	96 845,78	EUR	0,10
XS2077670003	BAYER AG VAR 12/05/2079	PROPRE	600 000,00	549 501,70	EUR	0,58
XS1640668940	BELDEN INC 3.375% 15/07/2027	PROPRE	500 000,00	467 415,00	EUR	0,50
XS1325645825	BNP PARIBAS 2.75% 27/01/2026	PROPRE	1 000 000,00	990 821,78	EUR	1,05

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2193661324	BP CAPITAL MARKETS PLC VAR PERPETUAL	PROPRE	600 000,00	563 443,81	EUR	0,60
IT0005454241	BTP 0% 01/08/2026	PROPRE	3 000 000,00	2 631 030,00	EUR	2,80
DE0001104867	BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 0% 15/12/2023	PROPRE	600 000,00	586 284,00	EUR	0,62
IT0005390874	BUONI POLIENNALI DEL TES TF 0.85% 15/01/2027	PROPRE	100 000,00	89 765,28	EUR	0,10
IT0005436693	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	PROPRE	1 000 000,00	731 317,17	EUR	0,78
CA135087P402	CANADA 3% 01/11/2024	PROPRE	15 000 000,00	10 210 641,53	CAD	10,85
FR0014003Z81	CARREFOUR BANQUE 0.107% 14/06/2025	PROPRE	400 000,00	367 058,04	EUR	0,39
FR0011606169	CASINO GUICHARD TF/TV PERP	PROPRE	700 000,00	157 246,35	EUR	0,17
XS2465792294	CELLNEX FINANCE CO SA 2.25% 12/04/2026	PROPRE	600 000,00	563 020,36	EUR	0,60
XS1827600724	CHEMOURS CO 4% 15/05/2026	PROPRE	300 000,00	271 225,00	EUR	0,29
XS2338545655	COMPACT BIDCO BV 5.75% 01/05/2026	PROPRE	100 000,00	70 332,47	EUR	0,07
XS1713568811	CONSTELLIUM NV 4.25% 15/02/2026	PROPRE	100 000,00	98 265,17	EUR	0,10
XS1859543073	CONTOURGLOBAL POWER HLDG 4.125% 01/08/2025	PROPRE	500 000,00	499 258,33	EUR	0,53
XS2067135421	CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 21/10/2025	PROPRE	1 000 000,00	920 470,27	EUR	0,98
XS1227287221	CROWN EURO HOLDINGS SA 3.375% 15/05/2025	PROPRE	500 000,00	495 630,00	EUR	0,53
XS1813579593	DARLING GLOBAL FINANCE 3.625% 15/05/2026	PROPRE	600 000,00	589 826,00	EUR	0,63
FR0013285707	ELIS SA 0% CV 06/10/2023 DIRTY	PROPRE	3 140,00	96 956,92	EUR	0,10
PTEDPLOM0017	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 20/07/2080	PROPRE	200 000,00	180 937,62	EUR	0,19
PTEDPKOM0034	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 30/04/2079	PROPRE	200 000,00	203 543,63	EUR	0,22
FR0013284643	ERAMET 4.196% 28/02/2024	PROPRE	100 000,00	103 540,23	EUR	0,11
XS2196322155	EXXON MOBIL CORPORATION 0.142% 26/06/2024	PROPRE	400 000,00	382 029,23	EUR	0,41
XS1963830002	FAURECIA 3.125% 15/06/2026	PROPRE	200 000,00	177 738,50	EUR	0,19
DE0001141851	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY VAR 16/04/2027	PROPRE	3 000 000,00	2 689 530,00	EUR	2,86
DE0001104875	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/03/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 940 820,00	EUR	2,06
DE0001104883	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.2% 14/06/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 672 547,95	EUR	10,28
DE0001104891	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.40% 13/09/2024	PROPRE	8 500 000,00	8 196 286,85	EUR	8,71
DE0001102309	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.5% 15/02/23	PROPRE	1 000 000,00	1 013 302,88	EUR	1,08
XS1987729768	FNAC DARTY SA 2.625% 30/05/2026	PROPRE	600 000,00	571 695,75	EUR	0,61
XS2013574384	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 2.386% 17/02/2026	PROPRE	200 000,00	187 307,67	EUR	0,20
FR0014007TY9	FRANCE 0% 25/02/2025	PROPRE	5 500 000,00	5 174 895,00	EUR	5,50

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2208646690	GAMMA BIDCO SPA 6.25% 15/07/2025	PROPRE	200 000,00	201 554,39	EUR	0,21
XS2250153769	GARFUNKELUX HOLDCO 3 SA 6.75% 01/11/2025	PROPRE	100 000,00	81 430,72	EUR	0,09
XS2243636219	GAZPROM PJSC VAR PERPETUAL	PROPRE	100 000,00	58 954,50	EUR	0,06
XS1147605791	GLAXOSMITHKLINE CAPITAL 1.375% 02/12/2024	PROPRE	100 000,00	96 927,55	EUR	0,10
XS2294854745	GOLDSTORY SAS 5.375% 01/03/2026	PROPRE	100 000,00	94 301,53	EUR	0,10
FR0013518420	ILIAD SA 2.375% 17/06/2026	PROPRE	600 000,00	551 366,22	EUR	0,59
XS2250349581	INEOS FINANCE PLC 3.375% 31/03/2026	PROPRE	400 000,00	359 696,33	EUR	0,38
XS2009038113	INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	PROPRE	600 000,00	574 974,00	EUR	0,61
XS2211136168	INTRUM AB 4.875% 15/08/2025	PROPRE	200 000,00	184 060,00	EUR	0,20
XS2262838381	IPD 3 BV 5.5% 01/12/2025	PROPRE	200 000,00	191 343,78	EUR	0,20
FR0013367174	IPSFP 2.875% 21/09/2025	PROPRE	100 000,00	94 731,18	EUR	0,10
XS1684387456	IQVIA INC 2.875% 15/09/2025	PROPRE	500 000,00	487 647,50	EUR	0,52
XS1379145656	KOC HOLDINGS AS 5.25% 15/03/2023	PROPRE	250 000,00	237 132,11	USD	0,25
XS2069101868	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	500 000,00	473 187,78	EUR	0,50
FR0013489739	KORIAN SA 0.875% CV 06/03/2027	PROPRE	2 000,00	81 694,00	EUR	0,09
XS1605600532	LA FINAC ATALIAN SA 4% 15/05/2024	PROPRE	100 000,00	87 180,33	EUR	0,09
XS2199716304	LEONARDO SPA 2.375% 08/01/2026	PROPRE	300 000,00	290 368,40	EUR	0,31
XS2264074647	LOUIS DREYFUS CO BV 2.375% 27/11/2025	PROPRE	500 000,00	477 208,77	EUR	0,51
XS1685582105	LOUVRE BIDCO SAS 4.25% 30/09/2024	PROPRE	100 000,00	92 452,92	EUR	0,10
XS2031870921	LOXAM SAS 3.25% 14/01/2025	PROPRE	200 000,00	193 026,00	EUR	0,21
XS1590066624	LOXAM SAS 4.25% 15/04/2024	PROPRE	200 000,00	203 412,67	EUR	0,22
XS2232108568	MAXEDA DIY HOLDING BV 5.875% 01/10/2026	PROPRE	100 000,00	71 007,17	EUR	0,08
XS2063492396	METRO BANK PLC VAR 08/10/2025	PROPRE	200 000,00	182 659,78	GBP	0,19
XS2241400295	OCI NV 3.625% 15/10/2025	PROPRE	500 000,00	450 505,88	EUR	0,48
FR0013414919	ORANO SA 3.375% 23/04/2026	PROPRE	700 000,00	699 397,14	EUR	0,74
XS1824425182	PETROLEOS MEXICANOS 3.625% 24/11/2025	PROPRE	400 000,00	361 513,04	EUR	0,38
XS1379158048	PETROLEOS MEXICNOS 5.125% 15/03/2023	PROPRE	200 000,00	208 618,16	EUR	0,22
FR0013478849	QUADIENT SAS 2.25% 03/02/2025	PROPRE	400 000,00	378 843,62	EUR	0,40
XS2199445193	REBECCA BIDCO GMBH 5.75% 15/07/2025	PROPRE	200 000,00	192 634,67	EUR	0,20
FR0013368206	RENAULT SA 2% 28/09/2026	PROPRE	200 000,00	177 097,01	EUR	0,19

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1207058733	REPSOL INTL FINANCE VAR 25/03/2075	PROPRE	500 000,00	502 861,85	EUR	0,53
DE0001104859	REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/09/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 477 500,00	EUR	1,57
US50064FAN42	REPUBLIC OF KOREA 3.875% 20/09/2048	PROPRE	100 000,00	83 425,84	USD	0,09
FR0013426376	SPIE SA 2.625% 18/06/2026	PROPRE	600 000,00	576 426,99	EUR	0,61
XS2067263850	SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31/10/2026	PROPRE	100 000,00	86 631,25	EUR	0,09
XS2109819859	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	300 000,00	257 969,15	EUR	0,27
XS2198213956	TEVA PHARM FNC NL II 6% 31/01/2025	PROPRE	400 000,00	405 360,00	EUR	0,43
FR0013330529	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	500 000,00	431 147,67	EUR	0,46
US91282CFN65	USA 4.125% 30/09/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 396 315,96	USD	9,98
XS2352739184	VALLOUREC SA 8.5% 30/06/2026	PROPRE	36 763,00	36 855,89	EUR	0,04
XS2204842384	VERISURE HOLDING AB 3.875% 15/07/2026	PROPRE	200 000,00	185 230,28	EUR	0,20
XS1405766897	VERIZON COMMUNICATIONS 0.875% 02/04/2025	PROPRE	400 000,00	379 694,58	EUR	0,40
XS2321651031	VIA CELERE DESARROLLOS 5.25% 01/04/2026	PROPRE	100 000,00	91 196,67	EUR	0,10
XS1048428442	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	PROPRE	300 000,00	296 625,90	EUR	0,32
FR0013439304	WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	PROPRE	3 000,00	266 568,00	EUR	0,28
Total Obligation				***76 941 166,75***		***81,74***
O.P.C.V.M.						
FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	PROPRE	2 300,00	297 528,00	EUR	0,32
Total O.P.C.V.M.				***297 528,00***		***0,32***
Total Valeurs mobilieres				***78 986 569,31***		***83,91***
Swap de Taux						
SWAP04026533	ST051224 3.869/SOF+M	PROPRE	324 000 000,00	727 506,99	USD	0,77
SWAP04022437	ST071024 2.60%VSOIS	PROPRE	102 000 000,00	737 129,63	EUR	0,78
SWAP04022442	ST071026 OISVS2.495%	PROPRE	107 000 000,00	-266 950,76	EUR	-0,28
SWAP04023444	ST131024 3.05/OIS+M	PROPRE	102 000 000,00	294 380,12	EUR	0,31
SWAP04023445	ST131026 OIS+M/2.98	PROPRE	107 000 000,00	200 181,72	EUR	0,21
SWAP04024495	ST311024 2.825%VSOIS	PROPRE	304 000 000,00	1 448 933,73	EUR	1,54
SWAP04024493	ST311026 OISVS2.715%	PROPRE	323 000 000,00	-160 849,97	EUR	-0,17
Total Swap de Taux				***2 980 331,46***		***3,17***

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE CAD	PROPRE	-141 300,00	-97 467,10	CAD	-0,10
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	407 470,00	407 470,00	EUR	0,43
	APPEL MARGE USD	PROPRE	524 979,69	490 497,70	USD	0,52
Total APPELS DE MARGES				***800 500,60***		***0,85***
AUTRES						
	PROV COM MVTS CAD	PROPRE	-5 450,16	-3 759,46	CAD	-0,00
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-18 746,10	-18 746,10	EUR	-0,02
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	13 634,40	13 634,40	EUR	0,01
	PROV COM MVTS GBP	PROPRE	-240,00	-271,20	GBP	-0,00
	PROV COM MVTS USD	PROPRE	-630,50	-589,09	USD	-0,00
Total AUTRES				***-9 731,45***		***-0,01***
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	75 905,72	48 349,13	AUD	0,05
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	96 811,02	66 779,12	CAD	0,07
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	9 238,01	9 333,77	CHF	0,01
	BANQUE CNY SGP	PROPRE	-40 471,13	-5 480,85	CNY	-0,01
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	7 132 726,13	7 132 726,13	EUR	7,58
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	30 254,26	34 187,54	GBP	0,04
	BANQUE HKD SGP	PROPRE	-59 755,53	-7 148,56	HKD	-0,01
	BANQUE HUF SGP	PROPRE	3 387 354,52	8 475,59	HUF	0,01
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	33 524 318,00	238 879,28	JPY	0,25
	BANQUE MXN SGP	PROPRE	2 692,88	129,11	MXN	0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	252 384,25	24 036,14	NOK	0,03
	BANQUE NZD SGP	PROPRE	-31 222,10	-18 528,34	NZD	-0,02
	BANQUE PLN SGP	PROPRE	1 723 379,51	367 787,68	PLN	0,39
	BANQUE RUB SGP	PROPRE	21 778,64	273,52	RUB	0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	0,04	0,00	SEK	0,00
	BANQUE THB SGP	PROPRE	488 719,18	13 187,21	THB	0,01
	BANQUE TRY SGP	PROPRE	-9 731,46	-486,01	TRY	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE USD SGP	PROPRE	2 062 838,89	1 927 346,44	USD	2,05
	BANQUE ZAR SGP	PROPRE	12,76	0,70	ZAR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				***9 839 847,60***		***10,45***
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	1 510 000,00	1 510 000,00	EUR	1,60
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	800 000,00	800 000,00	EUR	0,85
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	1 205 524,00	1 126 342,15	USD	1,20
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	96 270,00	66 405,93	CAD	0,07
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 067 752,70	1 067 752,70	EUR	1,13
Total DEPOSIT DE GARANTIE				***4 570 500,78***		***4,86***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 907,96	-1 907,96	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 178,47	-1 178,47	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-19 439,36	-19 439,36	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-68 240,64	-68 240,64	EUR	-0,07
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-130 140,84	-130 140,84	EUR	-0,14
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-126 731,35	-126 731,35	EUR	-0,13
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-111 034,63	-111 034,63	EUR	-0,12
Total FRAIS DE GESTION				***-458 673,25***		***-0,49***
Total Liquidites				***14 742 444,28***		***15,66***
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
EC150323	EURO FX 0323	PROPRE	111,00	126 692,28	USD	0,13
Total Change (Livraison du sous-jacent)				***126 692,28***		***0,13***
Taux (Livraison du sous-jacent)						
CN310323	CAN 10YR BO 0323	PROPRE	-30,00	97 467,10	CAD	0,10
OE100323	EURO BOBL 0323	INTRAD	-28,00	37 800,00	EUR	0,04
RX100323	EURO BUND 0323	PROPRE	-10,00	84 200,00	EUR	0,09
DU100323	EURO SCHATZ 0323	PROPRE	-271,00	308 940,00	EUR	0,33
IK1100323	EURO-BTP FU 0323	PROPRE	-17,00	144 840,00	EUR	0,15
TU050423	US 2 YR NOTE FU 0423	PROPRE	-42,00	19 313,80	USD	0,02
ER181223	3MO EURO EURIBO 1223	PROPRE	1 140,00	-1 259 550,00	EUR	-1,34
ER151225	3MO EURO EURIBO 1225	PROPRE	-1 140,00	276 300,00	EUR	0,29

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ED180324	90 DAY EURO$ 0324	PROPRE	200,00	-87 592,26	USD	-0,09
ED170624	90 DAY EURO$ 0624	PROPRE	200,00	-117 957,58	USD	-0,13
ED160924	90 DAY EURO$ 0924	PROPRE	300,00	-193 870,88	USD	-0,21
ED181223	90 DAY EURO$ 1223	PROPRE	200,00	-88 760,16	USD	-0,09
ED161224	90 DAY EURO$ 1224	PROPRE	200,00	-148 322,90	USD	-0,16
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				***-927 192,88***		***-0,99***
Total Futures				***-800 500,60***		***-0,85***
Derives de credit						
CDS						
CDS-00077255	CDS - CDS - UK 5Y 20/12/27 GB0004893086	APROT	-40 000 000,00	-1 237 440,44	USD	-1,31
CDS-00077926	CDS US 5Y - S39 20122027	APROT	-10 000 000,00	-69 942,03	USD	-0,07
CDS-00078646	CDSREF/20,000,000.	APROT	-20 000 000,00	-230 146,19	EUR	-0,24
CDS-00061896	CDV-2851851 ITXEB534	VPROT	3 000 000,00	34 270,95	EUR	0,04
CDS-00062447	CDV-2883624 ITXEB534	VPROT	986 660,00	36 222,04	EUR	0,04
Total CDS				***-1 467 035,67***		***-1,56***
Total Derives de credit				***-1 467 035,67***		***-1,56***
Coupons						
Action						
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	ACHLIG	4 000,00	1 831,26	USD	0,00
Total Action				***1 831,26***		***0,00***
Total Coupons				***1 831,26***		***0,00***
Change a terme						
Change a terme						
	OACT 230113 BRL/USD	RECU	18 854 780,00	3 320 636,10	BRL	3,53
	OACT 230113 BRL/USD	VERSE	-3 500 000,00	-3 270 111,18	USD	-3,47
	OACT 230113 USD/BRL	RECU	3 500 000,00	3 281 532,53	USD	3,49
	OACT 230113 USD/BRL	VERSE	-19 682 810,00	-3 478 573,07	BRL	-3,70
	OACT 230316 EUR/HUF	RECU	6 000 000,00	6 162 148,55	EUR	6,55
	OACT 230316 EUR/HUF	VERSE	-2 589 309 180,00	-6 478 780,15	HUF	-6,88
	OACT 230320 EUR/CAD	RECU	10 000 000,00	10 049 195,71	EUR	10,68
	OACT 230320 EUR/CAD	VERSE	-14 611 694,00	-10 078 976,63	CAD	-10,71
	OVCT 230316 EUR/HUF	RECU	2 534 064 360,00	6 340 550,60	HUF	6,74

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 230316 EUR/HUF	VERSE	-6 000 000,00	-6 162 148,55	EUR	-6,55
Total Change a terme				***-314 526,09***		***-0,33***
Total Change a terme				***-314 526,09***		***-0,33***
Total SUNNY PATRIMOINE 2.0				**94 129 113,95**		**100,00**